

Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 55
Nb de membres votants : 61
(dont 6 pouvoirs)
Quorum atteint

DELIBERATION N°

2026.09.28 /125

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 21 septembre 2026, et sous la Présidence de Monsieur Fabrice MARIDET, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Patrick BENIGAUD, Gilles BERRAT, Chrystelle BEURRIER, Pierre BIGOT, Claude BLANC, Bernard BOURACHOT, Solène CARIGNANT, Céline CHOQUET, Jean-Luc COLLIN, Catherine CORTI, Daniel DAUMUR, Dominique DIAT, Denis EDIER, Franck FORTIN, Sophie GARREL, Didier GAUDRAT, Léopold GODART, Romain GUILLAUME, Jean Philippe JALLET, Guy LABBE, Jean Jacques LABUSSIÈRE, Christian LAFAYE, Thierry LAFARGE, Jérôme LASSOT, Hélène LAVOCAT, Grégory LOTHON, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Frédéric PERRAUT, Mickael PERROD, René PINSON, Yves PLOUHINEC, Michel RAJAUD, Stéphane RENON, Richard RESSOT, Michel ROTAT, Sylvain ROUX, Maria SCHNEIDER, Alain SOUFFERANT, Ludovic TINET, Jean François TOCANT, Martine TREUILLET, André TRUGE, Isabelle USSEL-MICHAUD, Laëtitia VARY, Alain VERNISSE, Véronique VOISIN, Jean Philippe ZENNOUCHE

Les conseillers suppléants : Daniel MATRAT représentant Jacqueline LAUSTRIAT, Isabelle BADIN représentant Guillaume LACROIX, Roland BION représentant Chantal PROBOEUF,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Céline DUPLA à Véronique VOISIN, Thierry IWANOW à Marie France AUGIER, Virginie MESQUITA à Fabrice MARIDET, Bernadette PERICHON à Jean Noël MONIER, Fabrice PISSOCHET à Christelle MARTINET SCHIRCH, Stéphane ROY à Léopold GODART

Absents : Hervé CHOMET, Jean-Louis GUINATIER, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET,

Secrétaire de séance : Pierre BIGOT

N° 125 – AFFAIRES FINANCIERES ET FONCIERES – Finances – Fonds de concours - Attribution aux communes membres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2024.03.25/06 du 29 janvier 2024 par laquelle le conseil communautaire a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes » pour les années 2024, 2025, 2026,

Vu la délibération N° 2024.03.25/36 du 25 mars 2024 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le principe, la mise en œuvre et le règlement d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI pour la période 2024-2026,

Vu la délibération N° 2026.02.16 du 16 février 2026 par laquelle le conseil communautaire a décidé l'ouverture et l'actualisation des autorisations de programme/crédits de paiement,

Vu la délibération N° 2026.04.27/ du 27 avril 2026 par laquelle le conseil communautaire a adopté le budget primitif 2026,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal 2026,

Il est rappelé que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est engagée à poursuivre sa démarche portant sur le soutien financier communautaire aux projets d'investissement de ses communes membres par la mise en œuvre d'une politique d'attribution de fonds de concours pour un montant total de 1 500 000 € sur la période triennale 2024-2025-2026. Sous la double réserve d'un reste à charge de 20 % pour la commune et d'une participation équivalente ou inférieure de la communauté de communes à la part communale, les communes peuvent déposer des demandes de fonds de

concours dans la limite du plafond pluri-annuel préaffecté avec pour objet de financer les opérations d'investissement pour lesquelles les communes sont maîtres d'ouvrage.

Une convention est signée entre la Communauté de communes et chaque commune attributaire d'un fonds de concours. Cette convention a pour objet de définir les modalités de versement de l'acompte et du solde du fonds de concours.

Considérant que les projets des communes de **BOUCÉ, CINDRE, DIOU, JALIGNY-SUR-BESBRE, LANGY, LE PIN, MERCY, MONTAIGU-LE-BLIN, NEUILLY-EN-DONJON, SALIGNY SUR ROUDON, SAINT-LEON, SAINT-POURCAIN-SUR-BESBRE, SANSSAT, SORBIER, THIONNE et VARENNES-SUR-TECHE** sont éligibles au dispositif de fonds de concours pour les opérations mentionnées ci-dessous :

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Lône

COMMUNES	Dossiers	PROJETS	Montant du Projet H.T.	FDC sollicité	Autres aides publiques	Taux global des aides	Financement Communal
BOUCE	01-2026	restructuration du logement de la boulangerie	99 560,09 €	10 157,00 €	59 795,05 €	70,26%	29 608,04 €
CINDRE	03-2026	Travaux dans logement communal, achat de petits matériels	11 619,93 €	5 673,67 €	0,00 €	48,83%	5 946,26 €
DIOU	01-2026	Investissement 2026	12 255,00 €	6 127,50 €	0,00 €	50,00%	6 127,50 €
JALIGNY-SUR-BESBRE	01-2026	Acquisition de matériel technique	1 756,16 €	878,08 €	0,00 €	50,00%	878,08 €
JALIGNY-SUR-BESBRE	02-2026	Sécurisation des pourtours du stade	1 420,81 €	710,40 €	0,00 €	50,00%	710,41 €
LANGY	01-2026	Travaux de voirie	21 792,78 €	8 000,00 €	5 000,00 €	59,65%	8 792,78 €
LANGY	02-2026	Travaux de rénovation de l'entrée du logement communal	7 134,00 €	2 589,38 €	0,00 €	36,30%	4 544,62 €
LE PIN	01-2026	Investissement 2026	53 502,07 €	16 700,00 €	11 290,90 €	52,32%	25 511,17 €
MERCY	01-2026	Création d'un parking supplémentaire de 26 places	25 729,00 €	10 364,50 €	5 000,00 €	59,72%	10 364,50 €
MONTAIGU-LE-BLIN	01-2026	Rénovation de l'école	1 105 142,50 €	12 264,49 €	860 399,62 €	78,96%	232 478,39 €
NEUILLY EN DONJON	03-2026	Investissement 2026	14 113,64 €	3 275,86 €	6 323,00 €	68,01%	4 514,78 €
SALIGNY SUR ROUDON	01-2026	Travaux bâtiments communaux et refection voirie	29 334,03 €	14 265,40 €	0,00 €	48,63%	15 068,63 €
SAINT LEON	01-2026	Travaux logement cabnet médical	1 488,78 €	744,39 €	0,00 €	50,00%	744,39 €
SAINT LEON	02-2026	Travaux aménagement de la place Raymond Devaux	26 952,26 €	4 042,84 €	17 518,98 €	80,00%	5 390,44 €
SAINT LEON	03-2026	Acquisition d'un réfrigérateur	708,25 €	354,12 €	0,00 €	50,00%	354,13 €
SAINT LEON	04-2026	Remplacement chauffe-eau	1 346,00 €	510,47 €	0,00 €	37,92%	835,53 €
SAINT LEON	05-2026	Réparation du tracteur	1 030,45 €	515,22 €	0,00 €	50,00%	515,23 €
SAINT POURCAIN SUR BESBRE	01-2026	Travaux d'aménagement d'un cabinet d'orthophoniste	37 061,92 €	7 083,33 €	0,00 €	19,11%	29 978,59 €
SANSSAT	06-2026	Investissement 2026	9 584,00 €	4 792,00 €	0,00 €	50,00%	4 792,00 €
SORBIER	01-2026	Investissement 2026	24 429,38 €	6 851,83 €	5 000,00 €	48,51%	12 577,55 €
THIONNE	02-2026	Travaux de rénovation énergétique dans le grand logement communal	30 621,90 €	10 310,95 €	10 000,00 €	66,33%	10 310,95 €
VARENNES SUR TECHE	01-2026	Travaux de voirie - Lotissement	20 218,00 €	6 678,75 €	5 000,00 €	57,76%	8 539,25 €
TOTAL			1 536 800,95 €	132 890,18 €	985 327,55 €		418 583,22 €

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Lône

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité à l'exception des représentants des communes bénéficiaires qui se sont abstenus, décide :

- **d'approuver** l'attribution du fonds de concours aux communes de **BOUCÉ, CINDRE, DIOU, JALIGNY-SUR-BESBRE, LANGY, LE PIN, MERCY, MONTAIGU-LE-BLIN, NEUILLY-EN-DONJON, SALIGNY SUR ROUDON, SAINT-LEON, SAINT-POURCAIN-SUR-BESBRE, SANSSAT, SORBIER, THIONNE et VARENNES-SUR-TECHE** membres de l'EPCI, dont le projet d'investissement figure au tableau ci-dessus,
- **d'approuver** la convention relative au versement d'un fonds de concours conclue avec les communes de **BOUCÉ, CINDRE, DIOU, JALIGNY-SUR-BESBRE, LANGY, LE PIN, MERCY, MONTAIGU-LE-BLIN, NEUILLY-EN-DONJON, SALIGNY SUR ROUDON, SAINT-LEON, SAINT-POURCAIN-SUR-BESBRE, SANSSAT, SORBIER, THIONNE et VARENNES-SUR-TECHE** telle qu'annexée à la présente délibération,
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'effectivité de l'attribution de ces fonds de concours et à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le



A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President of the community.

P.E.C
Le Président,